



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

S'engager dans une CPTS : clefs et enjeux pour les centres de santé

Dr Sophie AUGROS, conseillère médicale soins primaires, DGOS

18/09/2020

**Direction générale
de l'offre de soins**



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

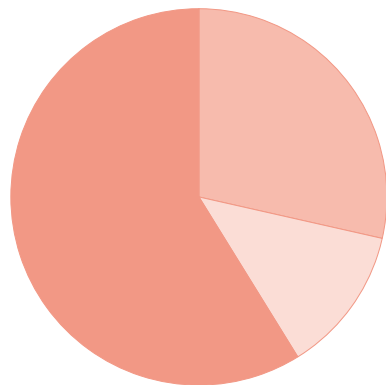
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

ETAT DES LIEUX

Déploiement des CPTS : une progression toujours dynamique

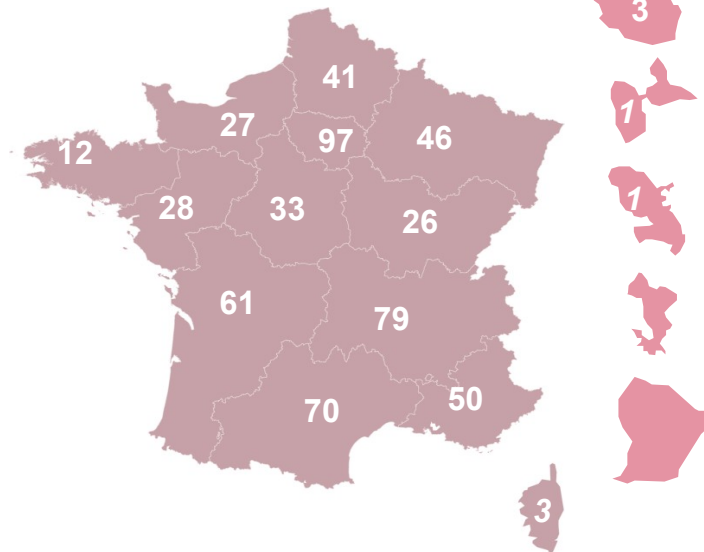
578 projet recensés en juin 2020



339 en projet
(projets identifiés mais non formalisés,
sans soutien financier à ce stade)

**166 projets en phase
d'amorçage**
(lettre d'intention validée)

73 CPTS en fonctionnement
(projet de santé validé)



55 CPTS signataires ACI ou qui auront signé
au T3 2020



Population couverte par les CPTS en
fonctionnement > 6 M hab

Déploiement des CPTS : une tendance encourageante

Un signal positif : la progression s'est poursuivie pendant la crise



* Données non actualisées pour la Guadeloupe

Evolution du nb de projets tous niveaux de maturité



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

RETEX COVID

La démarche

Juin - Juillet 2020



Une **enquête qualitative début juin auprès des ARS**, destinée à donner un éclairage complémentaire au bilan chiffré : dynamique observée sur les territoires, place des CPTS dans la gestion de la crise , les principaux enseignements de la crise, les attendus en terme d'accompagnement ...

L'analyse s'est faite sur la base des retours de 13 régions



Une **enquête qualitative en parallèle auprès d'une trentaine de CPTS** : missions des CPTS pendant la crise, travail avec les autres acteurs, difficultés rencontrées, propositions pour accélérer le déploiement des CPTS ...

L'analyse s'est faite sur la base des retours de 30 porteurs de CPTS

Le Retex ARS

Les principaux enseignements

- **Accélération des projets de CPTS** : émergence ou nouvel élan donné aux projets en cours.
- **Mode d'organisation de la CPTS a fait ses preuves** :
 - souple : initiatives multiples et diversifiées
 - réactif car à la main des professionnels
 - adapté à la réalité du territoire
- Notion de « **responsabilité populationnelle** »
 - ⇒ capacité à travailler en coopération entre acteurs sanitaires et médico-sociaux sur les parcours, mais également avec les **collectivités territoriales**, les acteurs de l'enseignement ...
- L'objet de la CPTS est devenu concret : **son rôle est maintenant mieux compris et reconnu par les PS.**



espace de réflexion et de communication durant la crise

« Les professionnels constituant des CPTS en devenir ont ainsi pu expérimenter de manière très concrète le rôle et l'impact de la CPTS. Les professionnels de santé libéraux non affiliés à une CPTS ont eu l'opportunité de mieux cerner les actions/rôles des CPTS » [ARS Centre Val de Loire]

« Cette crise a permis aux acteurs de ville de comprendre et mettre en pratique le mode d'organisation parfois difficilement compréhensible des CPTS » [ARS IDF]

« Les premiers constats à chaud nous laissent présager :

- que l'échelle territoriale a été favorable à la structuration des coopérations / coordination entre acteurs et la mobilisation / mutualisation de leurs ressources ;*
 - que ces coopérations naissantes peuvent être une porte d'entrée pour les acteurs dans la structuration d'une CPTS ;*
 - que la flexibilité des organisations et l'adaptation par les acteurs eux même doivent être encouragées et facilitées afin que la notion de responsabilité populationnelle prenne tout son sens. » [ARS Nouvelle Aquitaine]*
-

Retex ARS

Les attendus

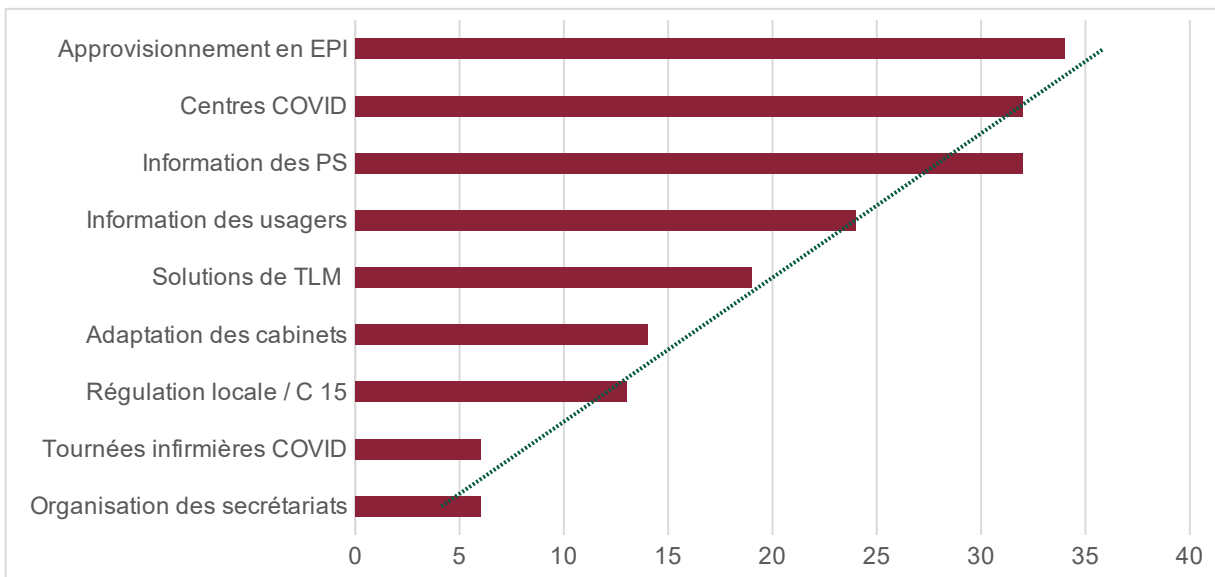
Poursuivre et renforcer l'accompagnement : appuyer tout particulièrement le déploiement des outils numériques

Proposer rapidement un statut juridique adapté

Veiller à préserver la souplesse et l'adaptabilité du dispositif CPTS et simplifier la signature de l'accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)

Retex Covid auprès des porteurs de CPTS

Actions mises en œuvre

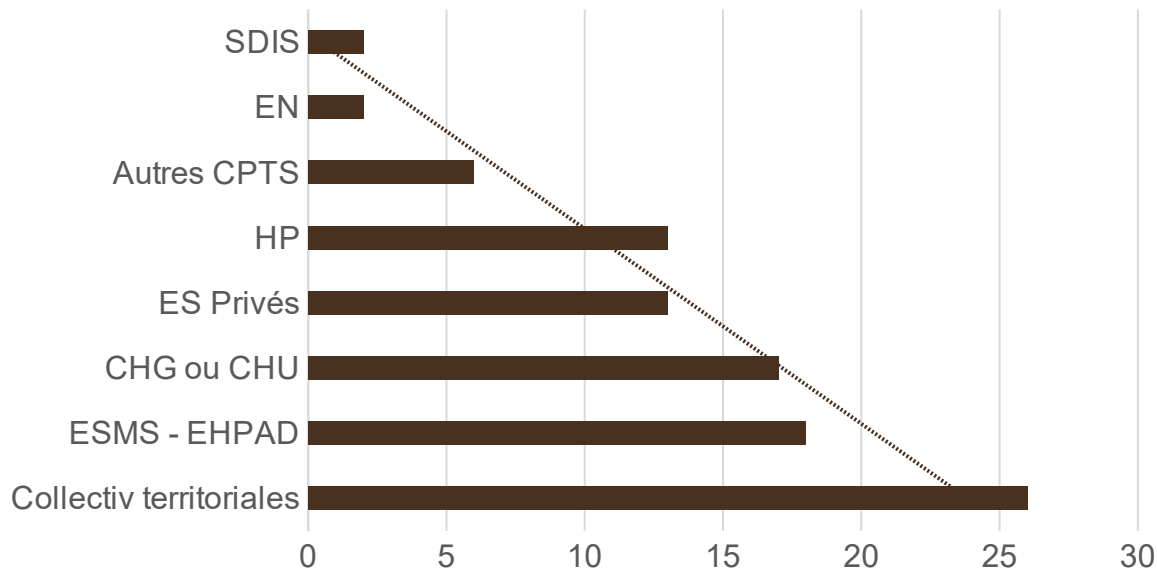


Les CPTS ont mis en place une pluralité d'interventions qui recouvre plusieurs dimensions :

- mise en relation et soutien aux professionnels
- organisation directe en tant qu'opérateur
- coordination des acteurs au niveau du territoire et en supra territorial
- communication auprès des professionnels de santé et des usagers

Retex Covid auprès des porteurs de CPTS

Collaborations approfondies pendant la crise



Outre un gain de légitimité auprès des professionnels de santé, cette gestion de l'épidémie a permis aux CPTS de **créer ou d'approfondir de nombreuses coopérations en premier lieu avec les municipalités** qui leur ont apporté un soutien quasi constant, avec les établissements de santé publics ou privés et avec les EHPAD. Elle a également stimulé les coopérations inter-CPTS dans plusieurs régions.

Retex Covid auprès des porteurs de CPTS

Facteurs de réussite les plus cités

1. Travail fourni pas les coordonnateurs (fonction support essentielle)
2. Solidarité entre les professionnels libéraux, les établissements de santé publics ou privés et les collectivités territoriales, municipalités et EPCI.

Propositions pour accélérer le déploiement des CPTS

3. Simplification et accélération du processus d'adhésion à l'ACI ainsi que des termes du contrat
 4. Adapter l'accompagnement des porteurs de projets et accroître le soutien aux CPTS
-



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

SÉGUR DE LA SANTÉ

Mesure 25 – Améliorer l'accès aux soins non programmés par le développement de l'exercice coordonné

Faire de l'exercice coordonné la norme :

- Atteindre l'objectif fixé en 2017 de doublement le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé d'ici 2022 ;
- Conforter les équipes de soins (primaires et spécialisées) en les dotant d'un cadre et de missions formalisés ;
- **Accélérer le déploiement des CPTS : notamment** mettre en place un mécanisme de bonus financier pour soutenir les CPTS créées en 2020/2021 et celles qui s'engagent dans des missions de régulation / coordination en matière de soins non programmés.

Calendrier :

- Ordonnance simplification statut juridique T4 2020
- Négociations conventionnelles T3 2020



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

ÉVOLUTIONS

Statuts juridiques

Ordonnance exercice coordonné

Le cadre : la loi OTSS de juillet 2019 habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance des mesures adaptant le cadre juridique et fiscal de l'exercice coordonné pour promouvoir ce mode d'exercice en particulier les maisons de santé pluriprofessionnelles et les communautés professionnelles territoriales de santé.

L'objectif (volet CPTS) : l'adaptation des règles juridiques et fiscales relatives aux associations loi 1901, afin de prendre en compte les spécificités du fonctionnement des CPTS

Calendrier : T4 2020



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Enjeux

Pour le patient :

- Permettre l'identification de l'offre adaptée à son besoin
- Améliorer la lisibilité de l'offre de soins et simplifier l'accès à l'information
- Faciliter la prise de rdv non programmé chez un professionnel de santé

Pour les professionnels de santé :

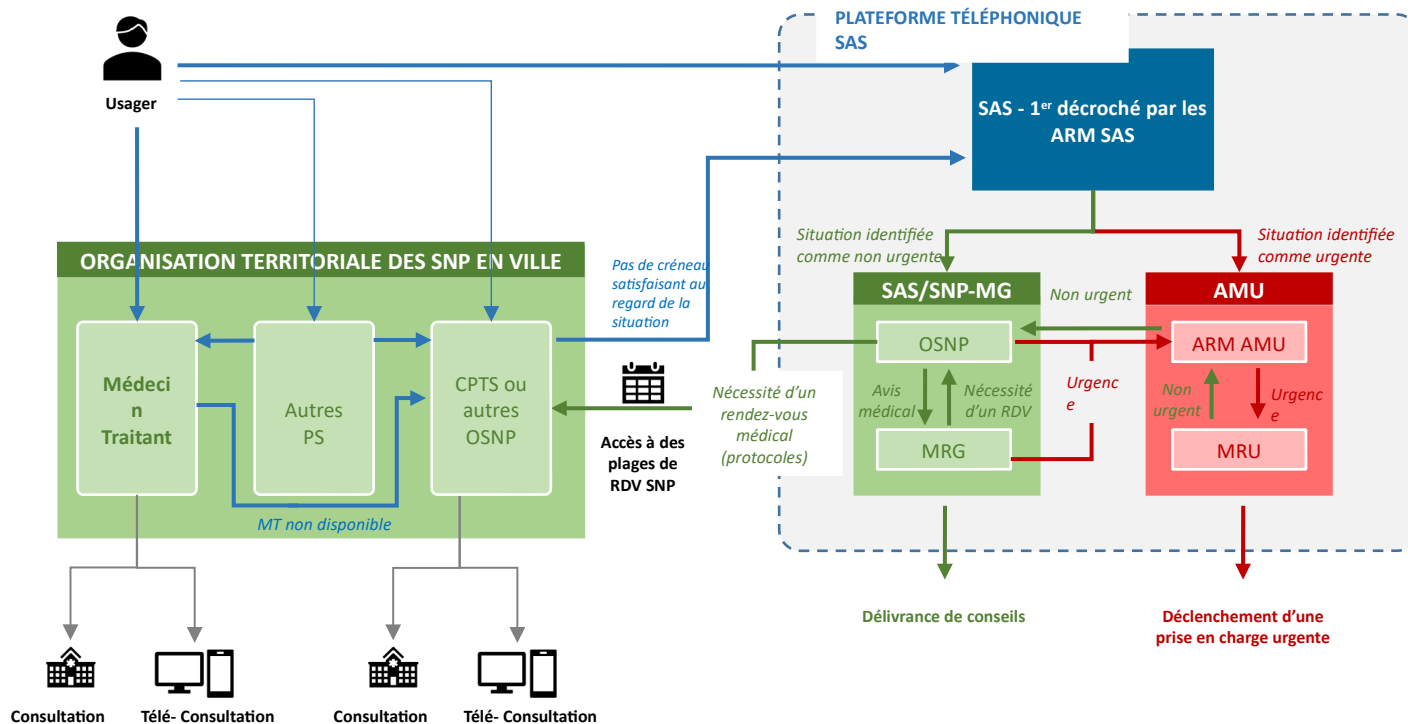
- Faciliter et fluidifier la prise de rdv rapide chez le professionnel de santé indiqué
- Recentrer l'action des SAMU sur les prises en charge urgentes
- Décloisonner et mieux articuler aide médicale urgente (SAMU) et médecine de ville

Principes

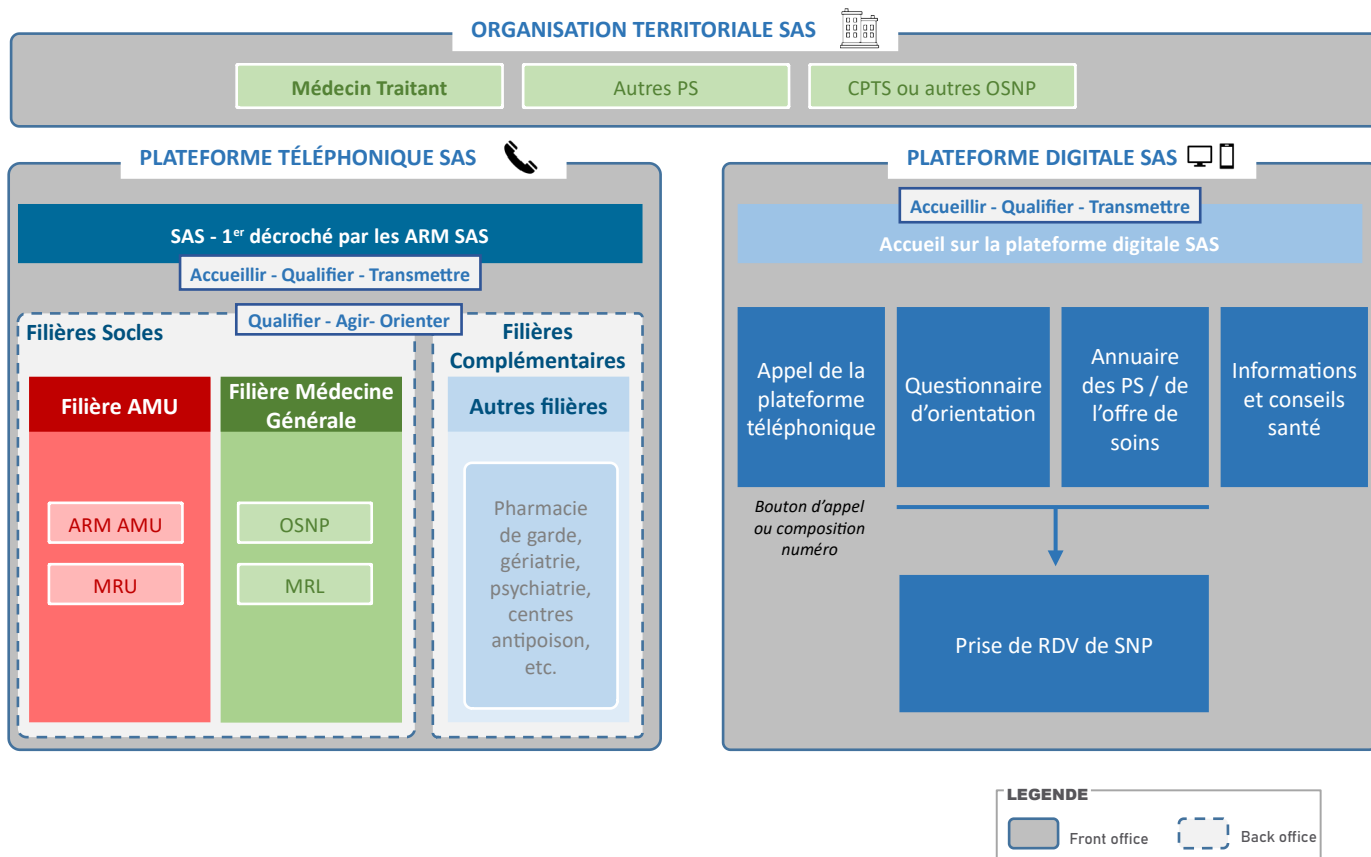
- Permettre à chaque patient d'accéder à distance à un professionnel de santé
- De manière simple et lisible
- Après orientation et régulation
- Avec une diversité de réponses possibles : conseil médical, téléconsultation, consultation sans rendez-vous ou un service d'urgences avec déclenchement d'un SMUR ou un autre vecteur le cas échéant.

>>> Partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière, en lien avec les services de secours. Organisation respectueuse des dispositifs déjà en place

SAS - Parcours usagers hors plateforme digitale



Périmètre du SAS



Et pour conclure :

Les CPTS : levier essentiel pour coordonner et fédérer les acteurs d'un territoire autour d'un projet partagé

La crise Covid a été le révélateur de ce qu'elles apportent :

- ✓ Souplesse et réactivité
- ✓ Capacité à proposer une meilleure organisation du parcours patient
- ✓ Un dialogue facilité avec les autres acteurs du territoire (établissements, élus...)

Un des enjeux dans les prochains mois : concourir à structurer la brique ambulatoire du SAS

⇒ Véritable opportunité pour les CDS de s'inscrire dans une approche territoriale

>>> être informés des projets en cours : notamment via des cartographies interactives mises à dispositions par les ARS (cf ARS IDF)